

MAIRIE DE MANSAC
Le Bourg
19520 MANSAC
Tél : 0555852154
Fax : 0555853597
Mail : mairie.mansac@orange.fr

A R R E T E

Le Maire de la Commune de MANSAC (Corrèze)

Vu le Code de la route notamment les articles R.44, R.225 et R.225-1

Vu le Code des Communes et notamment les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13

Vu le Code la voirie routière,

Considérant la demande de l'entreprise MIANE ET VINATIER -Zone industrielle de Beauregard-19100 Brive-la-Gaillarde, devant réaliser des travaux pour le compte d'ENEDIS, place du 14 juillet à la Rivière de Mansac

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur une partie de la place du 14 juillet à La Rivière de Mansac matérialisée par de la rubalise et des barrières:

Du Dimanche 10 Décembre 2023 au Vendredi 15 Décembre 2023 inclus

ARTICLE 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1er, la place pourra être utilisée en totalité par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et lutte contre l'incendie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché sur la place du 14 juillet et la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et la commune.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Larche
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze
- L'entreprise MIANE ET VINATIER

Fait à Mansac le 08 Décembre 2023

Le Maire :
Isabelle DAVID

